

LA CHARTE des PARENTS du SMEPS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent de leur entraîneur que pour la durée de leur entraînement et des matches.

- ✦ Les parents s'engagent à **vérifier la présence de l'entraîneur** avant de laisser leur(s) enfant(s) à l'entraînement. A la fin de celui-ci, ils **viennent le chercher au gymnase**, en **respectant les horaires**, sauf s'ils ont complété l'autorisation lui permettant de rentrer seul.
- ✦ Les parents sont un **élément fondamental du club**, ils assurent le bon fonctionnement de la vie quotidienne en permettant à leur(s) enfant(s) de venir **pratiquer le handball le plus régulièrement possible** tout en respectant les horaires.
- ✦ La pratique du handball doit être une **source de plaisir** pour chaque licencié. Il leur est donc demandé de **respecter le travail de l'entraîneur**, de le laisser œuvrer pendant les entraînements et les matches. Cela n'empêche pas les débats et les discussions entraîneurs/parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.
- ✦ Nous leur demandons de **prévenir l'entraîneur** pour toutes absences ou retards lors des entraînements ou des matches.
- ✦ Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matches à l'extérieur nous comptons sur leur **participation pour accompagner les joueurs** et donc **d'aider l'entraîneur et les dirigeants**.
- ✦ Il est important de **féliciter et encourager les enfants** mais il faut **respecter l'équipe et l'encadrement adverse** ainsi que **les officiels** du match.

Le club à **besoin de bénévoles** pour poursuivre son développement. **Toutes les compétences sont les bienvenues** : pour aider les dirigeants à organiser les matches, les tournois, le lavage des maillots, assurer la promotion du club, la recherche de partenaires...

NOM Prénom du licencié :

Signature :

NOM Prénom du représentant légal :

Signature :

Julie MARTIN
Présidente du SMEPS



SMEPS
Martin
Handball
54